



L'actualité du **ministère** des industries chimiques

N° 375 du 20 février 2020

L'agenda

**RAPPEL
URGENT**

**41^{ÈME} CONGRÈS
FÉDÉRAL**

**30 Mars au 03 Avril
à LOUAN (77)**

**41^e
CONGRÈS**

LOUAN – 30 MARS AU 03 AVRIL 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

**RÉUNIONS PARITAIRES
À VENIR**

20/02- CPPNI PLASTURGIE

02/03- CPNE PLASTURGIE

**05/03- JURY CQP INDUSTRIE
PHARMA**

12/03- CPPNI NEGOCE

**12/03- CPPNI INDUSTRIE
PHARMA**

16/03- CPPNI PLASTURGIE

17/03- CPPNI PLASTURGIE

Droits & libertés

**ÊTRE ÉLU AU CSE OU REPRÉSENTANT SYNDICAL,
IL FAUT CHOISIR**

Un salarié ne peut siéger simultanément dans le même CSE en qualité à la fois de membre élu, titulaire ou suppléant et de Représentant Syndical. Ainsi, le salarié, élu membre suppléant du CSE, doit opter entre l'une des deux fonctions. À défaut, le tribunal d'instance annule sa désignation.

Dans les entreprises de 300 salariés et plus, un Représentant Syndical au CSE peut être

désigné par les syndicats représentatifs dans l'entreprise. Il assiste aux séances avec voix consultative. Il est choisi parmi les membres du personnel de l'entreprise et doit remplir les conditions d'éligibilité au CSE (Art. L. 2314-2 du C. trav.). Dans les entreprises de moins de trois cents salariés, le Délégué Syndical est, de droit, Représentant Syndical au CSE (Art. L. 2143-22 du C. trav.).

LE CUMUL DES FONCTIONS D'ÉLU AU CSE ET DE REPRÉSENTANT SYNDICAL EST IMPOSSIBLE

Un salarié ne peut, en même temps, exercer les fonctions délibératives en sa qualité d'élu, et les fonctions consultatives liées à son mandat de Représentant Syndical. En conséquence, il doit opter pour l'une ou l'autre des fonctions. La Cour de cassation a réaffirmé le non-cumul des mandats même si l'élu est simple suppléant (Cass.soc. 11 sept. 2019, n°18-25897). Cette décision, acceptable à l'époque du Comité d'Entreprise car le suppléant siégeait

aux réunions, se justifie moins dans le cadre du CSE, le suppléant n'y participant plus, sauf accord plus favorable. Nul doute, les juges ont anticipé la situation dans laquelle le suppléant viendrait remplacer le titulaire et cumulerait alors les mandats.

La Cour de cassation vient également de rappeler qu'un accord collectif ne peut pas déroger à cette incompatibilité (Cass. soc. 22 janv. 2020, n° 19-13269).

**100 milliards
d'euros**, soit 4 points de PIB, c'est ce que coûte le mal travail (risques psychosociaux, accidents de travail et maladies professionnelles).

**4,5 milliards
d'euros/an**, ce sera le manque à gagner pour le financement des retraites jusqu'en 2040 suite à l'abaissement du plafond de l'assiette de cotisations.

**5 % d'augmentation
des salaires
dans le privé**
engendrerait de suite 18 milliards de cotisations supplémentaires dont 9 milliards pour les retraites.

**PROPOSITIONS CGT POUR FINANCER
NOS RETRAITES**

Activité fédérale



Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT

Case 429 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil cedex. ☎ 01 84 21 33 00 - Email : contact@fnic-cgt.fr



AUX:

**Secrétaires Généraux
Coordinateurs et DSC**

de tous les SYNDICATS CGT DE LA FÉDÉRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES SYNDICATS DE LA FNIC-CGT

le 26 février 2020

**À 9h00
salle du CCN
à Montreuil**

Depuis le 5 décembre, la lutte est engagée contre la réforme des retraites par points orchestrée par le gouvernement.

Aujourd'hui, ce même gouvernement se moque des oppositions à sa réforme régressive socialement, que ce soit celle des travailleurs, de la population en passant par le Conseil d'État.

Macron et Philippe s'appuient sur des syndicats minoritaires et une armée de députés obéissant sans discernement pour passer en force et casser notre protection sociale en matière de retraite, comme ils l'ont déjà fait pour le Code du travail, la formation professionnelle ou encore l'indemnisation du chômage.

La mise en place d'un système de retraite par points, calculé sur l'ensemble de la carrière d'un travailleur, aura pour conséquence de baisser le niveau des pensions et chacun n'aura d'autre choix que de retarder son âge de départ en retraite pour lui permettre de vivre dignement.

Face à l'ampleur des grèves et des manifestations, Macron et Philippe ont fait le choix de répondre par la force et la répression.

Ils ont fait le choix de gouverner contre le peuple et dans le seul intérêt du capital et de la finance.

APRÈS PLUS DE 2 MOIS DE LUTTES, IL NOUS FAUT CHOISIR ENTRE SE RÉSIGNER OU AMPLIFIER LES GRÈVES ET LES ACTIONS, DE FAÇON CONJOINTE ENTRE TOUTES LES BRANCHES PROFESSIONNELLES.

CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE SERA L'OCCASION DE METTRE EN DÉBAT ET CONSTRUIRE NOTRE STRATÉGIE DE LUTTE POUR LES SEMAINES À VENIR EN METTANT EN PLACE ET PLANIFIANT DES ACTIONS COMMUNES À TOUTS LES SYNDICATS DE NOS BRANCHES PROFESSIONNELLES. UNITÉ DANS LA REVENDICATION, UNITÉ DANS L'ACTION !

Notre objectif doit être de rassembler toutes les forces progressistes pour, non plus être dans un positionnement de maintien et de défense des droits des salariés, mais pour repartir à la conquête du progrès social.
BREF METTRE EN PLACE LE PROJET SOCIAL DE LA CGT.

LE 26 FÉVRIER 2020, LA PRÉSENCE DE CHAQUE SYNDICAT EST INDISPENSABLE POUR DÉBATTRE ET DÉCIDER DES PROCHAINES ACTIONS CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ➔ RETRAIT DE LA RÉFORME !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES SYNDICATS DE LA FNIC CGT
26 FÉVRIER 2020 - SALLE CCN - MONTREUIL**

Le syndicat CGT _____ Branche d'activité _____
Nom _____ Prénom _____
Localité _____ Dép. _____
* Participation de ____/____/ Camarades

Bulletin d'inscription à retourner à la FNIC CGT

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

Tél. 01 84 21 33 00 / <http://www.fnic-cgt.fr> / E-mail : contact@fnic-cgt.fr

Montreuil, 11/02/2020 - DV/DT

Chimie (0044) • Caoutchouc (0049) • Industrie pharmaceutique (0176) • Répartition pharmaceutique (1021) • Drogue pharmaceutique (1059) • Laboratoires d'Analyses Médicales (0089) • Navigation de plaisance (1423) • Officines (1090) • Pétrole (1389) • Plasturgie (0252) • Négoce et prestations de services médico-techniques (1052) •

Orga / Vie Syndicale

UNE PRIORITÉ POUR L'AVENIR DE NOTRE SYNDICALISME CGT

Actions 2019 : les courriers et différents rappels ont permis de faire rentrer des cotisations. Mais, il reste encore **10** syndicats (hors structures interprofessionnelles UL/UD) qui n'ont rien payé pour l'année 2018 et que nous n'arrivons pas à contacter. Actions 2020 : **186** syndicats (hors structures interprofessionnelles UL/UD) n'ont toujours rien réglé pour 2019, soit un retard de **1 776** FNI et de **29 068** timbres. Il nous faut donc continuer à interpeller ces syndicats pour faire rentrer un maximum de cotisations d'ici la fin du mois de mars.

Etat Orga au 31 janvier 2020 (chiffres issus de l'état Cogétise) :

FNI TOTAL (Syndicats + Interpro)	2017	2018	2019
	23 161	22 410	17 471
TIMBRES TOTAL (Syndicats + Interpro)	2017	2018	2019
	230 166	228 788	147 123

Syndicats rien payé (hors interpro)	2018	2019
	10	186

La syndicalisation : une priorité de tous nos syndicats, de l'établissement à la coordination, et cela pour toutes les catégories, O/E, ICTAM et Retraités sur la question de la continuité syndicale.

La situation orga doit être à l'ordre du jour de chaque réunion de nos syndicats, nos coordinations, nos Assemblées Générales de branche comme tous les autres points de l'activité qui sont traités.

La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément vital au financement de l'activité de toute la CGT, du syndicat qui mène l'action à l'entreprise jusqu'à la Confédération. Elle garantit notre indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics.

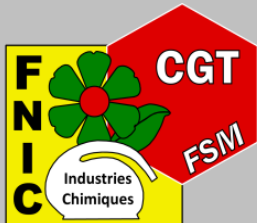
La cotisation, fixée statutairement à 1 % du salaire net, est un principe d'égalité. Chaque adhérent cotise proportionnellement à son salaire.

Pour avoir une gestion pratique et régulière, la CGT et ses organisations utilisent et encouragent le prélèvement automatique des cotisations syndicales.

La cotisation n'est pas qu'un simple geste d'appartenance au syndicat, c'est avant tout la marque de l'adhésion à un projet et de concrétisation de la solidarité qui « irrigue » toutes les structures de la CGT et garantit son indépendance à l'égard de tous les pouvoirs.

À PARTIR DE CES RÉALITÉS, NOUS DEVONS NOUS POSER EN PERMANENCE LA QUESTION DU RENFORCEMENT DE LA CGT, EN LIEN DIRECT AVEC LES REVENDICATIONS ET LES LUTTES, POUR ÊTRE EN CAPACITÉ DE PESER RÉELLEMENT SUR LES ENJEUX. GAGNER LE RENFORCEMENT EXIGE INITIATIVES, PLANS DE TRAVAIL, AVEC UNE PRISE EN COMPTE DE TOUS NOS SYNDICATS.

PAGE 4 : TRACT « CLEFS EN MAIN » À DIFFUSER MASSIVEMENT



ARRÊTONS LA MACHINE À PROFIT, BLOQUONS L'ÉCONOMIE !

Dans tous leurs discours, les membres du gouvernement veulent faire passer la pilule du projet de réforme des retraites, sous prétexte de l'allongement de la vie, donc pour eux, de l'allongement de la durée de travail.

Or, les études le démontrent, les plus de 50 ans au chômage sont de plus en plus nombreux : + 0,4 % sur le dernier trimestre et + 3 % sur l'année 2019.

Les personnes inscrites, quel que soit leur âge, ont de plus en plus de mal à retrouver un emploi, et restent de plus en plus longtemps au chômage : + 0,8 % sur l'année 2019 pour ceux qui sont au chômage entre 2 et 3 ans et une hausse de 3,8 % pour celles inscrites depuis plus de 3 ans.

Le gouvernement est de moins en moins à l'aise sur son projet de réforme des retraites.

Le Conseil d'État a taclé le gouvernement en dénonçant des projections financières floues et partielles ainsi que le manque de visibilité pour les futurs retraités !

Ceci prouve que la CGT a raison de se battre contre cette remise en cause du programme social du Conseil National de la Résistance.

Quand et avec combien je partirai en retraite reste toujours la grande question. Une chose est sûre, ce sera plus tard et avec moins !

Le gouvernement insiste, et veut passer en force et demande de voter au parlement une loi remplie d'inconnues. **Arrêtons-le !**

Le processus parlementaire a commencé avec la volonté de députés godillots aux ordres du président de faire passer coûte que coûte ce projet de loi avant l'été.

Si la bataille pour sauvegarder notre système par répartition est menée par des députés progressistes, le retrait passera obligatoirement par le blocage de l'économie, l'arrêt de nos entreprises, des profits, et se gagnera dans la rue.

LA CGT FAIT DES PROPOSITIONS CLAIRES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS :

- garantir la possibilité d'un départ à 60 ans à taux plein, et 55 ans pour les carrières pénibles,
- assurer un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète, avec la suppression des décotes,
- indexer les retraites sur le niveau des salaires et non sur celui des prix,
- élever le minimum de pensions nettes au niveau du SMIC (1 900 € FNIC) pour une carrière complète,
- reconnaître la pénibilité avec une politique de prévention et de réparation visant à l'amélioration des fins de carrière (temps partiel, Pré-retraite Progressive...), départs anticipés (1 trimestre par année d'exposition),
- égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- comptabiliser les années d'études et de précarité.

La victoire est à portée de main et l'élargissement de la mobilisation s'impose. Poursuivons la lutte engagée et maintenons la pression pour faire reculer ce gouvernement de plus en plus fébrile sur le dossier retraite !

VOILÀ UN PROJET DE SOCIÉTÉ QUI PERMET DE SAUVEGARDER NOTRE SYSTÈME PAR RÉPARTITION.

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 20 FÉVRIER.
ARRÊTONS LA MACHINE À PROFIT, CHÈRE AUX
ACTIONNAIRES, BLOQUONS L'ÉCONOMIE !**